

Direction de la Qualité et du Bien-être animal
Chaussée de Louvain n° 14
5000 Namur

1. Cadre réservé à l'Administration :

Formulaire complet reçu le :	
Date et numéro d'enregistrement :	

2. Nom, adresse et numéro de téléphone du responsable d'hippodrome :

--

3. Nom, adresse et numéro de téléphone du vétérinaire :

--

4. Informations relatives à l'hippodrome :

Nombre d'équidés détenus à la date du présent formulaire :

--

Hippodrome actif en Wallonie : Oui, depuis le (jj/mm/aaaa)

Foires/fêtes programmées ou envisagées d'ici le 31 décembre 2022 :

--

5. Commentaires éventuels :

--

Je soussigné, responsable de l'hippodrome de kermesse, déclare que les données mentionnées ci-dessus sont exactes.

Le/...../..... à

Signature du responsable :

Le demandeur joint à son formulaire d'enregistrement une preuve que l'hippodrome était en activité en Région wallonne antérieurement au 1^{er} janvier 2019.

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 7 février 2019 portant diverses mesures d'exécution du Code wallon du Bien-être animal.
Namur, le 7 février 2019.

Pour le Gouvernement,
Le Ministre-Président,
W. BORSUS

Le Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du Territoire,
des Travaux publics, de la Mobilité, des Transports, du Bien-être animal et des Zonings,
C. DI ANTONIO